

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

DGAET Direction des Routes et des Ports
Arrondissement d'Arles
04 13 31 95 60

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 9 FEVRIER 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET**

OBJET : RD 571 - Eyragues - Création d'un carrefour giratoire pour la desserte d'un futur collège au quartier des Craux Sud - Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage, d'entretien et d'exploitation partiels du domaine public routier

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le Délégué aux routes, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La commune d'Eyragues souhaite réaliser un carrefour giratoire afin de desservir le quartier des Craux Sud où sera construit un collège. Ce projet est situé sur la RD 571 du PR 11+350 au PR 11+450 en agglomération. L'accès au futur collège par le giratoire se fera par la voie communale déjà existante « le chemin des cailloux Est ».

Le projet communal étant situé sur le réseau routier départemental, le Département doit transférer par convention à la Commune sa qualité de maître d'ouvrage pour la réalisation de ces travaux.

Cette convention a également pour objet de préciser les modalités respectives d'intervention et les domaines de responsabilité du Département et de la commune d'Eyragues, dans le cadre de l'entretien et de l'exploitation partiels du domaine public routier départemental et de ses dépendances en agglomération.

Le présent rapport est sans incidence financière pour le Département.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL